



Petit guide pratique EVS
à l'usage des
ambassadeurs de la réussite

Contre la précarité, pour la réussite de tous !

Demandez le guide pratique EVS édité par le SNUipp (disponible aussi sur internet <http://83.snuipp.fr>)

Sommaire

Page 1 Editio.

Page 2 FSE, 70 ans front populaire.

Page 3 Audience IA, suite action.

Page 4 Direction d'école.

Page 5 Rééducateurs.

Page 6 CAPD.

Page 7 CSE, congé présence parentale.

Page 8 IUFM, formation.

Directeur de la publication
André TOUVIER

Mensuel : n° 166

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :
0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél. : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Email : snu83@snuipp.fr
<http://83.snuipp.fr>

Pour la réussite de tous nos élèves

Préoccupés par l'avenir de la jeunesse toute entière, nous refusons la diminution des moyens consacrés à l'éducation au profit du tout sécuritaire, ainsi que la casse lancinante, orchestrée par l'OCDE et les différents gouvernements en France, de la grande institution républicaine, démocratique et laïque, notre Éducation Nationale, pierre angulaire de tout projet d'émancipation de l'individu pour construire la société de demain.

Direction d'école : protocole au rabais

D'ailleurs quelle politique pour l'E.N. est mise en place par Villepin ? Et bien ! Nous avons le pseudo accord minoritaire et démagogique sur la direction d'école, signé par le seul Se-UNSA, et rejeté par le Sgen- CFDT et le SNUipp-FSU. Le SNUipp s'est donné les moyens de porter à la connaissance de l'ensemble des écoles l'intégralité des propositions ministérielles et d'organiser une consultation des enseignants : 15 000 réponses retournées en trois semaines et 61% de collègues contre la signature. Malgré des délais très restreints, le SNUipp a donc imposé dans le calendrier sa consultation. Une démarche essentielle pour décider de sa position, une démarche irremplaçable sur le plan de la démocratie syndicale, une démarche incontournable de prise en compte et de débat avec le plus grand nombre pour décider.

Pour l'école de tous

Mais nous avons aussi, la fin de l'année scolaire approchant, les mesures d'expulsion de nos élèves et de leurs parents sans papiers qui risquent de se multiplier. Il s'agit dès maintenant de leur apporter un soutien actif. La force de l'unité syndicale, victorieuse du CPE, doit être utilisée pour obtenir les moyens d'un

service public d'éducation à la hauteur de ses enjeux. Le droit à l'école doit être garanti pour tous les enfants en France. Ne les laissons pas seuls ! Prenons-les sous notre protection ! Les mesures sécuritaires qui nient les droits fondamentaux des personnes doivent être repoussées. La réforme du CESEDA est inacceptable.

Un socle figé minimaliste

Et dans la triste continuité, nous avons aussi le Socle commun ! Nous passons d'une représentation de Culture émancipatrice et dynamique à celle minimaliste et figée de socle. L'annexe de ce décret précise qu'il « *détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé* ». Les termes choisis sont lourds de sens. Soumis à consultation, ce projet sera rédigé définitivement à la mi-juin et s'appliquera dès la rentrée 2006. Pour le SNUipp, il reste marqué par les faiblesses et les contradictions du concept même de socle contenu dans la loi Fillon et la volonté de renoncement qu'elle traduit.

Nous dénonçons toutes les visées utilitaristes de l'école par la caste néo-libérale politique et économique qui ne veut plus un citoyen capable de réflexion, d'analyse, mais un consommateur endetté obnubilé par son téléviseur pour l'asservir à leur société capitaliste, individualiste et de consommation alors que les 3/4 de la planète crèvent de faim et de soif.

Réaffirmons notre ambition de la réussite de tous nos élèves. Exigeons les moyens nécessaires !

David GIRAUD
Élu du personnel,
Trésorier adjoint du SNUipp.



AG sur la direction d'école

Rentrée 2006, grève administrative, etc

MERCREDI 14 JUIN de 10 h à 12 h au siège du SNUipp.

Les futur(e)s retraité(e)s

Sont cordialement invité(e)s à un pot de l'amitié

MERCREDI 28 JUIN à partir de 11 h au siège du SNUipp.

1936-2006 : il y a 70 ans le Front Populaire dans le Var

Droit syndical, semaine de 40 heures et premiers congés payés.

Regarder le passé avec les yeux du présent n'est pas le travestir, si on y puise des raisons d'agir. Ainsi du Front populaire, né de la réponse des Gauches, pour la première fois unies, à la crise économique et politique, terreau de la menace fasciste. Front électoral fragile, qui l'emporte aux Législatives de 1936. Dans la foulée, une immense, joyeuse et libératrice vague de grèves arrache, outre des augmentations de salaires, la reconnaissance du droit syndical, la semaine de travail à 40 heures au lieu de 48, les premiers congés payés (2 semaines). Acquis sociaux absolument novateurs, violemment dénoncés par une Droite hostile tant à la République démocratique qu'à la République sociale...

Le Var précurseur

Dans cet avènement, le Var, département à la fois rural et urbain, a été à la fois précurseur et emblématique. Précurseur ? A priori, la victoire semble s'inscrire dans une tradition : aux Législatives de 1932,

sur les cinq députés varois, quatre sont socialistes, un républicain socialiste. Combatif, mais isolé, le parti communiste reste très minoritaire à gauche.

La nouveauté vient des caractéristiques de l'engagement à gauche en 1936.

En 1933, les socialistes varois sont secoués par le départ massif des amis du député Renaudel, fondateur du Parti socialiste de France, « droitier » et anti-marxiste. Ceux qui restent à la SFIO affirment au contraire des positions de « gauche ».

Alors qu'au plan syndical varois, l'unité s'impose dès 1933 dans les luttes, l'unité d'action parti communiste/ SFIO se concrétise dans les grandes manifestations antifascistes de 1933 et 1934 à Toulon. Après le décès du député Renaudel (Toulon 2), le communiste Bartolini devient en

Juillet 1935 le premier élu national du Front Populaire.

Éducation, culture et loisirs

Aux Législatives de 1936, si le maire de Toulon Escartefigue, populiste lié à

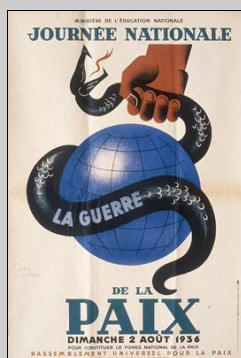
l'extrême droite, l'emporte à Toulon 1, le Front Populaire l'emporte ailleurs : deux SFIO Collomp à Draguignan, Zunino à Toulon 3, deux communistes, Bartolini à Toulon 2 et Gaou à Brignoles. L'élection de Gaou est emblématique, tant de la poussée communiste en milieu rural que de l'aspiration unitaire. Immédiatement, ces députés varois allaient activement participer à la mise en oeuvre d'une politique novatrice au plan social (retraite des mineurs, allocations chômage, Office du blé, premières nationalisations, etc.), en matière d'éducation, de culture et de loisirs, (scolarité obligatoire jusqu'à quatorze ans, création de grands musées, du CNRS, réduction de 40% sur les billets de train de congés payés, etc).



Le toulonnais Bartolini, 1er élu national du Front Populaire

René Merle

<http://www.rene-merle.com>



1936 : affiche du Ministère de l'Éducation Nationale

Forum Social Européen, Athènes 4 au 7 mai

A l'heure de souffler la 1ère bougie du NON au Traité Constitutionnel Européen, alors que l'enterrement du CPE, sans regret ni larme, se fête encore dans nos têtes...

Chaque jour le vent s'est levé pour faire voler tous ses drapeaux colorés hissés en haut des mâts de libertés. Prisme de multiplicité et de différence qui amène vers la lumière... Arc en ciel... Le site était à la hauteur des espoirs portés par le mouvement altermondialiste. Un ancien aéroport, réutilisé pour les JO, a enfin trouvé une dimension politique digne de cette terre de naissance de la démocratie participative en accueillant cette 4^{ème} édition du FSE.

Cela aura été une nouvelle occasion pour échanger, analyser, comparer les méthodes souterraines et galopantes du néolibéralisme, analyser ses méfaits sur nos voisins d'Europe et d'au-delà, mais aussi un grand moment de confrontations de propositions et de construction d'alternatives sur de nombreuses questions comme alternatives féministes, éducation, racisme et discriminations, environnement, souveraineté alimentaire, impérialisme, démocratie, culture, services publics, guerre et paix, mondialisation, précarité-pauvreté-exclusion, travail/chômage/plein-emploi, tout sécuritaire...

Il en ressort très nettement la grande participation des femmes de l'Europe de l'Est. Les liens créés permettront de faire avancer le sujet pour tous et toutes, car les

problématiques sont étroitement liées et nous sommes tous interdépendant(e)s. Les bas salaires de ces pays de l'Est de l'Europe motivent les délocalisations dont nous sommes victimes.



Des mobilisations en 2006 et 2007

Un autre temps fort est celui de la création d'un réseau européen pour les Services Publics réunissant des organisations européennes (comme ATTAC), des syndicats dont la FSU, des associations nationales ou des collectifs. Ainsi que la création du premier Forum Européen sur les services publics en Europe courant 2007. Une autre date à prévoir, celle de la journée européenne contre la directive Bolkestein, à l'occasion de son passage en seconde lecture au Parlement

européen, probablement à l'automne prochain.

Une journée internationale d'action et de mobilisation a été décidée le 7 octobre 2006 en Europe et en Afrique, pour une régularisation inconditionnelle des immigrés et des droits égaux pour tous.

Une semaine d'action est proposée du 23 au 30 septembre 2006 pour un retrait complet des troupes d'Irak et d'Afghanistan, contre la menace d'une nouvelle guerre en Iran, contre l'occupation de la Palestine, pour le désarmement nucléaire, pour l'élimination des bases militaires en Europe.

En janvier 2007, le FSM se tiendra à Nairobi. Le développement des mouvements sociaux africains est en enjeu crucial.

En juin 2007, une réunion du conseil de l'Union européenne et une rencontre du G8 vont se tenir à Rostock en Allemagne, après celle qui va se tenir à Moscou en juillet cette année. Ce seront encore deux moments forts pour faire entendre notre voix et travailler ensemble pour avancer, par nos luttes. Un autre monde est possible !

Les photos du FSE par le SNUipp Var sont en ligne sur le site internet du syndicat.

Le SNUipp reçu par l'IA le 1er juin

ZEP, formation, direction d'école : le syndicat en audience pour rappeler que les personnels ont leur mot à dire.

Une délégation composée de Bruno Suzanna, Joëlle Rivier et Emmanuel Trigo a été reçue par M. Bassaget afin d'échanger sur plusieurs points.

Ambition réussite : un dispositif qui porte bien mal son nom

Le BO du 6 avril a officialisé la mise en place des Réseaux Ambition Réussite (RAR). Ce dispositif centré sur certains collèges ZEP s'articule avec la mise en place de PPRE (Plan Personnalisé de Réussite Éducative) pour les élèves en difficultés dans les écoles des secteurs des collèges du RAR. Du Socle Commun à haute dose pour des élèves pour lesquels l'accès à la culture s'arrêtent quand ils sortent de l'école. Donner moins à ceux qui ont le moins, le tri social organisé et planifié (suivi de l'apprentissage à 14 ans avec travail de nuit puis de l'ex-CPE).

En outre, ce dispositif dérègle notre statut (promotion, hors classe, etc.). L'essentiel de l'entretien du 1er juin a porté sur la liste des écoles retenues, le SNUipp ayant déjà exprimé ses critiques lors de la dernière CAPD. Dans le Var, trois collèges sont classés Ambition Réussite : Wallon La Seyne, Marquisanne et Genevoix à Toulon. Une liste d'écoles rattachées au dispositif a été établie par l'IA, mais elle ne retient pas toutes les écoles prévues par le BO (celle des secteurs des collèges). Elle contient des écoles ZEP et REP qui orientent leurs élèves vers d'autres collèges, mais ne reprend pas toutes les écoles ZEP non plus.

Un CTPD pour mettre de la transparence et de l'équité

Le SNUipp a questionné l'administration sur les critères - peu lisibles et incompréhensibles - retenus pour la sélection. Les évaluations CE2 et 6ème ne permettent pas d'exclure ou d'intégrer une maternelle au dispositif, par exemple. Certaines écoles non ZEP envoient aussi des élèves vers des collèges Ambition Réussite. D'autres ont des résultats aux évaluations nationales inférieurs à celles de certaines ZEP. Pour le SNUipp, une mise à plat est donc nécessaire. Le syndicat a obtenu de l'IA la réunion d'un CTPD sur cette question en juin, afin de traiter ce sujet avec transparence et équité. La liste des 26 écoles proposées interpelle. Bref, un dispositif qui porte bien mal son nom : aucune ambition pour l'École, et une réussite déjà compromise.

La liste des 26 écoles proposées par l'IA sera étudiée au CTPD demandé par le SNUipp :

■ **RAR WALLON** : les maternelles Brassens, Hugo, Semard, Jean Zay, et les élémentaires Brassens, Giono, Hugo, Malraux Jean Zay.

■ **RAR MARQUISANNE** : maternelles Basse Convention, Beaucaire, Muraire, Tauriac, les élémentaires Beaucaire, Cousteau, Muraire, Pont Neuf 1 et 2, Tauriac.

■ **RAR GENEVOIX** : maternelles des Cèllets, St Louis, Visitation, les élémentaires Longepierre, Pont de Suve (REP), Remparts, St Louis.

Direction d'école

Concernant la direction d'école, le SNUipp a noté l'empressement du ministère à mettre en place un protocole refusé par la majorité de la profession (lire page 4). L'IA envisage de modifier les seuils de décharge des directions d'écoles Ambition Réussite : décharge totale pour 13 classes et plus, 3/4 de décharge pour 11 et 12 classes, 1/2 décharge pour 7 à 10 classes, et 1/4 de décharge pour 3 à 6 classes.

Le SNUipp a dénoncé la « réquisition des PE2 non pas pour les décharges cette fois, mais pour effectuer 1/4 de service du TRS qui viendra effectuer lui le surplus de décharge ! Des collègues travaillant à 75% verront donc leur complément de service assuré par un PE2, avec un jour plein hebdomadaire fixé par l'IA. Des directions hors RAR verront leur 1/4 de décharge assuré par un PE2 au lieu du TRS prévu, avec toutes les tâches supplémentaires pour le directeur qui n'a rien demandé (lire page 8), et un jour hebdomadaire plein fixé par l'IA...

Nouvelle formation des PE2, et casse de la formation continue

L'utilisation des PE2 comme moyen de remplacement est rendu possible par l'application du protocole sur la direction d'école. Le SNUipp a précisé que cela aura des conséquences lourdes sur la formation continue des titulaires. En effet, l'IA est tenu de modifier le plan de formation continu 2006/2007 pour tous les titulaires : 180 PE2 varois devront effectuer un stage filé d'un jour hebdomadaire fixé par l'IA dans une classe. 65 iront décharger les directions 4 classes, 13 devraient remplacer les TRS mobilisés sur les directions RAR, et 102 effectueront leur stage dans la classe d'un titulaire qui ira se former en stage FC un jour par semaine. Ces stages devraient en outre être à public désigné. Une véritable atteinte au droit à la formation de tous les personnels ! Le SNUipp a précisé que le report à 2007 de la mise en place de la nouvelle formation permettrait de prendre du recul et de préparer sérieusement la rentrée. En tout état de cause, il apparaît impensable que les PE2 soient envoyés dans les écoles dès la rentrée. Pour le SNUipp, il est nécessaire de réactiver le Conseil de formation du Var afin de pouvoir défendre les personnels dans une instance officielle.



Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans

Après avoir lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 180.000 signatures (signez en ligne sur le site du SNUipp 83), le Collectif publie un ouvrage (10 euros).

États Généraux pour l'avenir des jeunes

Les syndicats FSU, CGT, Solidaires, UNEF, UNL, et FIDL lancent le débat.

Le mouvement contre le CPE a montré l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes tout comme leurs attentes et leurs aspirations. Ils ont été un grand moment de débat, de prise de conscience et d'unité. Le gouvernement après avoir reculé sur le CPE semble ne vouloir apporter que des réponses insuffisantes et dévoyées.

Les organisations signataires considèrent important de poursuivre dans l'unité le débat pour poser l'ensemble des questions sur l'avenir des jeunes et surtout faire émerger des propositions alternatives.

Elles ont donc décidé d'organiser ensemble des États Généraux pour l'avenir des jeunes. Ils prendront la forme de débats décentralisés se terminant en novembre.

Pour lancer ces débats un premier forum national aura lieu le 10 juin dans les locaux de l'Université de Panthéon Sorbonne autour de quatre thèmes : L'emploi et l'insertion, la formation et l'éducation, l'autonomie de la jeunesse, les droits.

1er mai 2006 dans le Var



A l'appel des organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens FSU, CGT, CFDT, Solidaires, UNSA, FIDL, UNEF, UNL, la jeunesse et les salariés varois, toujours unis pour le progrès social, la paix et les libertés ont manifesté le 1er mai à Draguignan, St Raphaël et Toulon, où le défilé a pris fin autour de l'apéro de la victoire contre le CPE.

Direction d'école

Le SNUipp n'a pas signé le protocole. Alors, plutôt moules ou plutôt oursins ?

Il est des pactes dont il vaudrait mieux se garder plutôt que de les signer. Le protocole sur la direction d'école qui a été proposé il y a quelques semaines en fait partie. Il y a quelques années (déjà !), un autre protocole, proposant la création du corps des PE, appartenait lui aussi à cette catégorie dangereuse.

Dès l'annonce des mesures présentées dans le protocole proposé par le Ministère étonnamment pressé, le SNUipp s'est donné les moyens de porter à la connaissance de l'ensemble des écoles l'intégralité des propositions ministérielles et a organisé une consultation. Celle-ci a recueilli près de 15000 réponses : 61% d'entre-elles considèrent ces propositions comme inacceptables. Le SNUipp n'a pas signé ce protocole.

50 000 précaires ou 27 000 fonctionnaires ?

Les mesures ne sont assorties d'aucune création de postes et remettent en cause la formation continue et initiale..

En outre le recrutement d'un EVS (Emploi de Vie Scolaire) renforce la précarité et ne correspond pas aux besoins de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Pour la même somme qu'il s'apprête à dégager afin de recruter 50 000 EVS, le gouvernement pourrait créer 27 000 emplois de fonctionnaires.

Des conséquences lourdes

S'appuyant sur la seule signature du Se-UNSA, le ministère a choisi d'appliquer le protocole. Les impacts seront immédiats :

remise en cause des formateurs de terrain(IPEFM) avec la prise en charge du suivi de la formation initiale par les équipes d'écoles (surtout le directeur, qui n'en faisait sûrement pas déjà assez...) et de circonscription, restriction de la formation continue des titulaires (avec des stages filés de Formation Continue, à public désigné et journée imposée), embauche de précaires (sans statut ni formation, devinez qui va s'y coller ?)...

Imposer d'autres choix !

Au fil des mois et des réformes, la volonté d'impliquer les directions d'écoles dans de nouvelles missions s'est développée (Plan Borlo, Ambition Réussite, recrutement d'EVS, etc). La poursuite de l'action implique que l'ensemble de la profession se saisisse du problème de la direction d'école, en l'articulant avec les perspectives de transformation de l'école (temps de concertation, rôle du conseil des maîtres, plus de maîtres que de classes...).

Le SNUipp et le Sgen se sont rencontrés le 16 mai 2006. Ils maintiennent le mot d'ordre de grève administrative et décident de poursuivre les actions et les interventions sur le dossier pour faire entendre les exigences de la profession. Le SNUipp a demandé la tenue d'un Comité Technique Paritaire Départemental en juin. Il organise une Assemblée Générale le mercredi 14 juin de 10 h à 12 h au siège du syndicat pour analyser les résultats de la consultation et les suites de l'action. Venez nombreux.



Accord minoritaire : quelle légitimité ?

Avec un protocole signé par un syndicat minoritaire (le SE a recueilli 24,5 % des voix nationales aux élections de décembre dernier, 45,03% pour le seul SNUipp), se pose la question de la légitimité de cet accord.

Le SNUipp et la FSU exigent que, pour tout accord social, la signature des organisations représentant une majorité d'agents concernés soit requise. Cette demande fait partie des propositions contenues dans un rapport rédigé par Raphaël Hadas-Lebel, membre du Conseil d'État, remis le 3 mai au premier ministre.

Se syndiquer, s'organiser, débattre, construire, lutter... avec le SNUipp !



Direction d'école à l'Assemblée Nationale, séance du 10 mai.

Réponse M. Gilles de Robien à M. Le Mèner, pour le groupe UMP :

« Monsieur Le Mèner, voilà dix ans qu'un conflit existait, voilà sept ans que durait une grève administrative dont de nombreux députés maires venaient, très raisonnablement, se plaindre auprès de moi, cherchant les moyens d'y mettre fin. J'ai le plaisir de vous annoncer que, ce matin de bonne heure, j'ai pu signer avec le syndicat d'enseignants UNSA, qui avait déclenché la grève voici sept ans, un protocole d'accord qui peut se développer en trois points. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Vous pouvez en effet, mesdames et messieurs les députés, féliciter ce syndicat - j'évoquerai les autres dans un instant. Premier point : puisque le problème est une question de temps, tous les directeurs d'écoles de quatre classes se verront désormais déchargés d'une journée par semaine pour pouvoir assurer leurs fonctions administratives ou les relations avec les parents ou avec les communes et intercommunalités. Durant cette journée, l'enseignement sera assuré par un professeur stagiaire en IUFM, qui apprendra en même temps son métier.

Deuxième point : une aide administrative étant indispensable dans le cadre de l'activation des dépenses sociales prévue par le plan Borloo, c'est-à-dire sans créer de postes spécifiques, les directeurs d'écoles pourront recruter des emplois aidés - CA et CAE, dits emplois « vie scolaire » - qui viendront assurer des tâches administratives dans ces écoles et aider les directeurs à mieux assurer leurs fonctions.

Enfin, pour ce qui concerne la reconnaissance, il était normal d'octroyer à tous les directeurs d'écoles une majoration de 20 % de l'indemnité qu'ils perçoivent - relativement faible, je vous rassure (Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste) - et justifiée par le travail supplémentaire qu'ils accomplissent.

Voici donc, monsieur Le Mèner, après un conflit trop long, une issue heureuse qui va faciliter la tâche des directeurs d'écoles et de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) »

(extrait du site internet de l'Assemblée Nationale)

Construire les suites ensemble

Le blocage continue. Les projets d'écoles sont à renouveler. Préparons la rentrée dès maintenant !

**Venez donner votre avis à l'AG
MERCREDI 14 JUIN de 10 h à 12 h
au siège du SNUipp à La Valette.**



Le 1er mai à Toulon

L'École a besoin de rééducateurs

L'existence de la rééducation dans le cadre des RASED protège de l'exclusion.

Exclusion et ségrégation ont pendant longtemps constitué des solutions à l'échec scolaire. Aujourd'hui, le soin est-il la seule alternative à la pédagogie lorsque celle-ci ne parvient pas à ses fins ? Le plan de bataille du gouvernement, sa frénésie de tri social alimentée par des économies de bouts de chandelle, nous disperseraient-ils au point de ne plus rien y voir ?

Le métier de l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative est une création de l'école. La rééducation selon F. Gentili (IEN AIS) est une pratique qui prend ses racines dans tout et rien. Elle n'a donc pas de fondement théorique propre et utilise des concepts qui touchent aussi bien à la psychologie, la sociologie, la pédagogie, la psychanalyse qu'à des pratiques psychomotrices, artistiques, poétiques. C'est une pratique de l'entre-deux : « Être et ne pas être enseignants, être et ne pas être dans l'école, s'intéresser à l'élève et à l'enfant en même temps. »

Tout cela conjugué, crée un décalage avec la réalité scolaire, génère l'incompréhension, le désarroi dans lequel se trouve l'administration, lorsqu'il s'agit d'évaluer le bien fondé d'une pratique prêtant immanquablement à suspicion. D'où la difficulté de la hiérarchie à nous nommer, le nom de rééducateur ayant disparu en 2000. Ne pas nommer revient à ne pas identifier.

La suppression constante des postes G, la diminution permanente des départs en formation (zéro cette année dans le Var) et aussi « la taille-mannequin voire anorexique » de la formation continue, s'inscrivent dans un processus de destruction déjà bien engagé.

Pourtant, devenir ou être un élève n'est pas évident pour tous. Certains enfants éprouvent de grandes difficultés à y parvenir, et peuvent manifester leur mal-être par des comportements inquiétants et dérangeants sans pour autant s'inscrire d'une manière systématique dans un tableau pathologique. L'enseignant peut alors se sentir démuni, impuissant pour aider ces élèves qui mettent en échec ses

fonctions d'enseignement. Les parents, inquiets, ne savent pas comment s'y prendre pour aider leur enfant.

« Pour certains élèves, l'exigence de travail scolaire est une découverte..... Si l'on pense que seuls les processus cognitifs suffisent, on se trompe, être élève à l'école relève d'un rôle social ».

L'aide rééducative à l'école permet à ces enfants de disposer d'un espace pour exprimer, élaborer et dépasser ce qui encombre leur pensée, à se dégager à leur rythme des enfermements dans lesquels ils se débattent, qui les empêchent de jouer leur rôle d'élève et de s'inscrire ainsi d'une manière constructive dans les relations sociales scolaires.

« L'échec de l'enfant, c'est l'échec de l'enseignant et celui des parents. »

L'aide rééducative à l'école met au travail différents partenaires. Les rééducateurs analysent avec leurs collègues, avec les psychologues scolaires, les enseignants spécialisés dans

l'aide pédagogique ces situations, toujours de détresse et de désarroi.

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), structures institutionnelles mises en place en 1994, proposent par les spécificités de leurs fonctions, par l'originalité de leurs pratiques et par la diversité de leurs réponses, des solutions grâce auxquelles les élèves, les enseignants et les familles ne sont pas soumis au diktat de l'uniformité.

UNIFORMITE, on peut s'inquiéter aujourd'hui de la politique du Ministère de l'Éducation Nationale dans sa volonté de laisser croire aux parents que le socle sera une solution magique à la lourde question de la difficulté scolaire. Les apprentissages de l'école primaire sont réduits à lire, écrire

et calculer. On est loin de la nécessité d'amener tous les élèves à partager une culture commune !

UNIFORMITE, dépistage, nettoyage !

La détection précoce des troubles comportementaux par la mise en place d'un carnet de développement de l'enfant destiné à le suivre de sa naissance à la vie d'adulte

viendrait stigmatiser l'enfant dès son plus jeune âge comme délinquant potentiel. Dès trois ans il faudrait donc évaluer les troubles de l'attention, de l'humeur, les troubles du langage et de l'apprentissage. L'école se tourne délibérément vers la médicalisation de la difficulté scolaire ne laissant aucune chance à la parole de se dire, d'éclorre, de faire des ratés... Le trouble est l'objet d'évaluation, de correction, de rectification par rapport à une norme.

Gardons espoir. L'école s'adresse encore à des personnes, des êtres de langage. Les rééducateurs ont toujours eu à faire avec le langage, la maîtrise de la langue et la prise de parole.

La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale) en 99/2000 participa à un groupe de travail ministériel animé par M. Ringard (IA). Ce dernier énonça comme 1er principe « d'éviter toute détermination scolaire sociale et ne pas confondre trouble et difficulté ».

Dans une dynamique de « réussite pour tous » la mission prioritaire des RASED est un travail quotidien de prévention dans les écoles maternelles principalement, mais aussi en élémentaire. Le gouvernement assujéti au tout économique a-t-il bien

réfléchi ? Il semblerait pourtant que « cela coûte moins cher d'aider un enfant à se construire que de l'aider à se réparer » (Jean Epstein, psychosociologue)

Le remplacement de la notion « d'aides spécialisées » par celle « d'aide et de soutien » revient à gommer la dimension de la prévention fondamentale pour nous.

L'existence des rééducateurs et de la rééducation dans le cadre des RASED, c'est à dire au sein d'une équipe pluridisciplinaire protège de l'exclusion. Cette fonction de mise en lien, ce travail de partenariat avec l'extérieur et l'intérieur de l'école, l'existence d'un espace intermédiaire pour des enfants qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'emblée de ce que peut leur apporter l'école, sauve de l'exclusion et maintient aussi cette belle idée d'une école humaniste à laquelle nous tenons tant. Et puis, selon Anna Freud, « les premières années de la vie sont comme les premiers coups d'une partie d'échecs, ils donnent l'orientation et le style de toute la partie mais tant qu'on n'est pas échec et mat, il reste encore de jolis coups à jouer »

ALORS, n'hésitez pas à postuler et à demander des aides à dominantes rééducatives dans vos écoles.

L'École laïque et républicaine a besoin de nous tous.

Cela coûte moins cher d'aider un enfant à se construire que de l'aider à se réparer

Les premières années de la vie sont comme les premiers coups d'une partie d'échecs, ils donnent l'orientation et le style de toute la partie mais tant qu'on n'est pas échec et mat, il reste encore de jolis coups à jouer



CAPD du 18 mai

Mouvement, congés de formation, réadaptation.

Après avoir évoqué la lutte victorieuse contre le CPE et la précarité menée au début du printemps, souligné son refus de signer le protocole sur la direction d'école, rappelé les problèmes de carte scolaire et de transformation de postes ZEP en Mission Réussite, le SNUipp a exprimé son regret de voir qu'une seule CAPD se tiendrait pour traiter d'aussi nombreux

sujets, et ce malgré sa demande de dédoubler la commission. Le SNUipp a dénoncé la quasi impossibilité de préparer sereinement cette commission, ainsi que la difficile diffusion des informations, qui, pour des raisons purement économiques et budgétaires, ne se fait plus que par internet, non sans éviter de nombreux problèmes.

Prochaines CAPD : 23 juin (suite Mouvement, ineat/exeat), 29 août (suite Mouvement, ineat/exeat), 7 septembre (suite et fin du Mouvement)

MOUVEMENT

Cette année encore plus de 1600 participants au Mouvement, dont 834 ont obtenu un poste dans leurs vœux. Très peu de modifications ont été apportées. Cependant, le SNUipp constate qu'à l'issue de la 1ère phase une trentaine de directions restent vacantes, ainsi que 21 poste de rééducateurs....

A la demande du SNUipp, la CAPD a étudié une vingtaine de cas particuliers (problèmes de saisie sur I-PROF, de vœux liés, de codes, d'annulation de vœux...). L'Inspecteur d'Académie a bien voulu reconsidérer le cas de certains d'entre eux.

Les élu-e-s du SNUipp invitent les collègues à continuer de leur transmettre une copie de toute correspondance avec l'administration, afin de connaître et de défendre au mieux les dossiers.

OPERATION TRANSPARENCE 2006

Modifications apportées au projet de Mouvement 2006 publié par le SNUipp

ABELLA	DIANE	13,333	TD	ADJ	ELE	PONT NEUF 1	TOULON
GONZALVEZ	ALEXANDRA	28,667	M				
PAUPELARD	MICHELE	39,500	PRO	ENS	REF	IEN CIRC ST RAPHAEL	
ROUTIER	MARIE	14,833	TD	ADJ	ELE	MALRAUX	LA SEYNE
SALLE	VIRGINIE	16,333	SP				
VASSAL	PATRICK	40,000	PRO	ENS	REF	IEN CIRC STE MAXIME	

CONGES DE FORMATION

Cette année encore seulement 13 départs en congés de formation, alors que nous enregistrons 117 candidatures. Le SNUipp a pointé les retards du Var sur ce dossier, et demande à ce que le département bénéficie d'un rattrapage. Il est intervenu pour retenir les candidatures des collègues qui en étaient à leur 5ème année de demande consécutive. L'IA classe les candidatures dans trois listes en fonction de l'ancienneté de service (pour équilibrer les départs). Le barème se calcule en ajoutant l'ancienneté (1 pt par an), la note, et 1 point par année d'ancienneté de la demande du congés.

- ▶ 3 à 10 ans d'AGS : 2 départs, le dernier barème est de 28,25 pts.
- ▶ 10 à 20 ans d'AGS : 6 départs, le dernier barème est de 34,46 pts.
- ▶ 10 à 20 ans d'AGS : 5 départs, le dernier barème est de 42,25 pts.

READAPTATION

Seulement 5 collègues varois ont obtenu un poste de réadaptation (au CNED, essentiellement), alors que l'académie possède 20 places. Le SNUipp a dénoncé un retard important du Var et ne se satisfait pas de l'affectation des collègues sortis de réadaptation sur des postes de remplaçants ou de regroupement d'adaptation.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses ont permis d'avoir des éclaircissements sur les nominations des Enseignants Référents, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles d'applications.... ainsi que sur la mise en place des Réseaux « Ambition réussite ». Sur ce dernier point, le SNUipp conteste à la fois la façon dont s'est déroulé l'appel à candidature pour ces postes (circulaire tardive, commissions d'entretien), et la déréglementation du statut : une fois encore, l'Administration joue le jeu de la division au sein de la profession.. (lire en page 3)



Paritarisme : respecter les personnels

La dernière CAPD devait aborder une foule de sujets : Mouvement principal, Liste d'Aptitude PE, Hors-Classe, Congé Formation, et Réadaptation.

Certains documents préparatoires, nécessaires à la bonne analyse et aux vérifications de toutes ces opérations, ne sont parvenus aux élus du personnels que trois jours avant la Commission.

Enfin, le jour même, certaines informations indispensables n'avaient toujours pas été communiquées par le Ministère, et des dossiers ne furent finalement pas traités (LAPE et HC).

Ajoutons à cela que les circulaires relatives au l'appel particulier pour le Mouvement, et au Mouvement Complémentaire, ont été publiées avant que les élus du personnel en aient eu connaissance, et aient pu se prononcer.

De telles conditions nous inquiètent quant à l'avenir du paritarisme, de l'équité et de la transparence : comment les élus du personnel peuvent-ils travailler efficacement, traiter les dossiers et défendre les collègues, avec des calendriers aussi serrés et sans que certains documents ne soient communiqués ?

HORS CLASSE

Suite à l'arrivée de nouvelles directives ministérielles modifiant le tableau d'avancement à la Hors Classe, la CAPD n'a pu traiter ce point et attend les nouveaux textes officiels.

Le SNUipp a été reçu au ministère le 11 mai sur cette question. Pour 2006 et 2007, le taux de promotion a été fixé pour les PE à 1,15 % des promouvables. 26 passages à la Hors Classe sont prévus pour le Var pour 2006.

**C'est décidé,
je me
syndique
au
SNUipp !**



LISTE D'APTITUDE PE

Il y avait 206 candidats sur la liste. Cependant le ministère n'a toujours pas communiqué de chiffres concernant le contingent d'intégration : la CAPD n'a pu traiter ce point. Le SNUipp a rappelé qu'il est totalement opposé à cette modalité d'accès au corps des PE et réclame la reconstitution de carrière pour tous.

Manif le 4 avril à Toulon



Conseil Supérieur de l'Éducation

L'école en première ligne pour le tri social.

Le CSE du 18 mai dernier a permis d'aborder plusieurs points.

La FSU a rappelé son opposition concernant l'apprentissage junior, qui remet en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le collège pour tous.

Calendrier scolaire

Ce sont plus les impératifs sociaux et économiques qui déterminent les choix pour élaborer le calendrier scolaire que les impératifs pédagogiques... Le SNUipp est attaché à ce qu'il y ait une cohérence entre les différents niveaux d'enseignement. L'alternance du 7/2 correspond certainement le mieux aux besoins des enfants.

Le 1er trimestre est très long; le 2ème est court par rapport ensuite à une dernière période qui va jusqu'à plus de 10 semaines ! Une réflexion et une

concertation, qui n'ont pas eu lieu, auraient certainement permis de mieux penser le temps scolaire et le calendrier scolaire.

Contrat de responsabilité parentale

Le SNUipp condamne les nouvelles modalités de contrôle de l'assiduité scolaire et leur aspect coercitif (suspension des allocations familiales et sanctions pénales). La pénalisation des difficultés sociales ne responsabilise pas plus les familles et risque d'aggraver la situation.

Et revoilà le Conseil général

En instituant un contrat de responsabilité parentale proposé au parent par le président du conseil général, le rôle des enseignants est réduit au signalement des absences. Le SNUipp s'est opposé à ce décret.

En ce qui concerne la pré-rentree, il faut que les mots aient un sens: il s'agit bien de préparer la rentrée ! Donc ce temps de préparation et de concertation de l'équipe, que font depuis longtemps les enseignants car la classe ne commence pas le jour de la rentrée, doit pouvoir se faire sur le temps de travail et avant la rentrée, ce qui suppose une reconnaissance institutionnelle du temps de travail d'équipe et de concertation. Les 1/2 journées fractionnées réclamées avant les vacances de Toussaint n'ont plus rien à voir avec cette exigence. Comme chaque année, le SNUipp demande que les équipes restent maîtres de

l'organisation des écoles et de leur temps de concertation en fonction de leurs besoins. Nous n'accepterons ni les injonctions ni l'imposition de ce temps contre l'avis des écoles. Pour l'ensemble de ses raisons le SNUipp a voté contre le projet de calendrier proposé par le Ministère.

Calendrier de la zone B

2007/2008

Rentrée des enseignants : Lundi 3 septembre 2007
Rentrée scolaire des élèves : Mardi 4 septembre
Toussaint : Samedi 27 octobre au Jeudi 8 novembre
Noël : Samedi 22 décembre au Lundi 7 janvier 2008
Hiver : Samedi 9 février au Lundi 25 février
Printemps : Samedi 5 avril au Lundi 21 avril
Début des vacances d'été : Jeudi 3 juillet 2008

2008/2009

Rentrée des enseignants : Lundi 1er septembre 2008
Rentrée scolaire des élèves : Mardi 2 septembre
Toussaint : Samedi 25 octobre au Jeudi 6 novembre
Noël : Samedi 20 décembre au Lundi 5 janvier 2009
Hiver : Samedi 21 février au Lundi 9 février
Printemps : Samedi 18 avril au Lundi 4 mai
Début des vacances d'été : Jeudi 2 juillet 2009

2009/2010

Rentrée des enseignants : mardi 1er septembre 2009
Rentrée scolaire des élèves : Mercredi 2 septembre
Toussaint : Samedi 24 octobre au Jeudi 5 novembre
Noël : Samedi 19 décembre au Lundi 4 janvier 2010
Hiver : Samedi 6 février au Lundi 22 février
Printemps : Samedi 3 avril au Lundi 19 avril
Début des vacances d'été : Vendredi 2 juillet 2010

Congé de présence parentale

Le décret 2005-536 du 11 mai 2006 modifie les modalités d'attribution.

Ce congé est destiné au père ou à la mère fonctionnaire, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants. Jusque-là, ce congé non rémunéré était accordé par période de 4 mois renouvelable 2 fois dans la limite d'un an, les droits à avancement étaient réduits de moitié et il y avait perte des droits à retraite.

La demande :

Elle doit être faite par écrit au moins 15 jours avant le début du congé, accompagnée d'un certificat médical. En cas d'urgence, le congé peut débuter à la date de la demande.

La durée du congé :

Elle se raisonne non plus en périodes mais en jours. Elle est au maximum de 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois pour un même enfant et une même pathologie.

L'organisation du congé :

Le congé peut être fractionné en fonction d'un calendrier mensuel des journées de congé de présence parentale.

Conséquences sur la carrière :

Il s'agit d'un congé non rémunéré. Il ouvre droit à l'allocation de présence parentale versée par la CAF (38,91 € par jour de congé pour un couple, 46,23 € par jour de congé pour une personne seule). Pour la détermination des droits à avancement, à promotion et à formation, ces périodes de congés sont assimilées à du temps plein. Le fonctionnaire reste affecté dans son emploi. Pour la pension, la prise en compte gratuite sera au maximum de 6 trimestres pour la durée maximale de congé de 310 jours.

Les agents non titulaires bénéficient de ce congé ; Pour les avantages liés à l'ancienneté, ces périodes sont assimilées à des jours d'activités à temps plein ; l'agent non titulaire n'acquiert pas de droit à pension.

Les fonctionnaires stagiaires bénéficient également de ce congé; la durée est prise en compte intégralement lors de la titularisation dans le calcul des services retenus pour le classement et l'avancement.



**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Formation : casse à tous les étages

Absence de transparence et de concertation.

Après la volonté affichée en 2005 d'intégrer les IUFM dans les universités dans les 3 années à venir, après la modification par décret des concours pour la session 2006 (sans réflexion globale sur les contenus de formation), après la chute pharamineuse du nombre de place au concours (- 1500 au niveau national cette année !), le ministère continue de réorganiser la formation initiale dans une absence de transparence et de concertation, et ce malgré les nombreuses inquiétudes et oppositions du SNUipp. En effet, il élabore un nouveau cahier des charges pour les PE2 et réorganise les stages en responsabilité des PE stagiaires dès la rentrée 2006 (projet bien visible dans le protocole sur la direction que le SNUipp-FSU a refusé de signer, voir page 4).

Le nouveau dispositif proposé

■ **Un stage filé** en PE2, à raison d'un jour par semaine tout au long de l'année. Ce stage sera interrompu pendant les deux autres stages groupés de 2 x 3 semaines sur les 2 autres cycles.

■ **Un stage de pratique accompagnée** chez un « maître expérimenté » organisé lors de l'année de PE1 (ce qui pose le problème des candidats libres au CRPE) ou en début d'année PE2. La durée de ce stage très apprécié des PE2 risque de diminuer.

■ **Le stage T1** (pour les sortants d'IUFM) doit compléter la formation initiale alors qu'actuellement, il n'est même pas mis en place en totalité dans de nombreux départements.

■ **Le nombre d'heures d'enseignement** n'est pas affecté, même si une souplesse est désormais possible en reportant certains modules sur la T1...

■ **Le stage en collège** disparaît !

Outre les inquiétudes décrites précédemment, notons que la circulaire laisse une grande marge de manœuvre aux IA et aux IUFM sur plusieurs points :

► **Sur les affectations des PE2 lors de ces stages filés** : profils de postes, secteurs géographiques (les écoles à 4

classes se trouvent majoritairement dans le Haut Var), conditions d'enseignement et de travail, indemnités, frais de déplacement...

► **Sur le suivi de ces stages filés** : Quel accompagnement des PE2 ? Quels sont les différents rôles des formateurs, des équipes de circonscription et des équipes d'école ? D'après la circulaire, le stagiaire sera suivi par un référent formateur de l'IUFM, il bénéficiera de l'aide et des conseils de l'équipe éducative et les équipes de circonscription accompagneront le stage en responsabilité dans le cadre du suivi habituel.

Nous nous questionnons sur la nouvelle place des IPEMF dans le suivi des PE2. La définition de leurs services doit prendre en compte cette évolution. Mais les frais de déplacement des formateurs seront-ils pris en charge ?

De plus, quels dispositifs proposeront les IUFM pour permettre la réussite des premières prises en main de la classe ? Quel suivi, et quelle remédiation en cas de difficulté lors du stage filé ?

Le SNUipp pense que cette « responsabilité éducative et pédagogique » dès le début de l'année et sans formation préalable, nécessite un suivi et un encadrement forts, dans l'intérêt du stagiaire, mais aussi de la classe et de l'école.

Afin que ces stages soient réellement bénéfiques pour les PE2, il faut également réfléchir aux modalités de concertation entre l'IUFM l'école et la circonscription. De la même manière, si le temps passé sur le terrain augmente, il serait souhaitable de s'interroger sur les moyens qui seront mis en œuvre pour suivre efficacement les PE2 en stage (nombre de visites, etc).

Le gouvernement traite cette question comme toutes les autres : dans l'absence totale de concertation et d'évaluation des dispositifs existants, avec comme unique objectif la réduction des moyens budgétaires. Malgré le manque évident de concertation, le SNUipp continuera d'intervenir pour une véritable amélioration de la formation initiale.

Nouveau directeur à l'IUFM de Nice

Le Conseil d'Administration de l'IUFM va élire en juin le nouveau directeur de l'IUFM de l'académie de Nice. Avant de se prononcer, vos élu-e-s FSU rencontreront les 9 candidats.



Concours 2006 : Sarko est passé par là...

Le 12 mai dernier se déroulaient des épreuves écrites du CRPE. Une bonne partie de la ville de Nice était verrouillée par les forces de l'ordre en raison de la présence de Sarkozy. Les candidats ayant réservé des chambres d'hôtel dans la mauvaise partie de la ville ont dû tenter de trouver un itinéraire dérogé. Certains ont eu la chance d'arriver juste avant l'épreuve pour se voir ensuite refuser l'accès des salles par des vigiles ! Les enveloppes de sujets n'étaient pourtant pas encore ouvertes. Le SNUipp avait demandé, en vain, au Recteur de ré-instaurer le principe d'au moins un centre d'examen par département, ce qui dans un premier temps aurait été plus équitable entre les candidats varois et ceux des Alpes Maritimes. De plus, en surchargeant moins les structures d'accueil de Nice, seuls les hôtels les plus proches auraient été réservés, évacuant les problèmes de déplacements dans la ville. Il n'y a eu aucune anticipation de l'administration. Le SNUipp dénonce le fait que des candidats n'aient pu participer aux épreuves pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il s'est adressé au Recteur afin qu'une nouvelle session concernant les candidats lésés soit organisée.

Tout cela vaut bien 15 euros sans doute...

Les directeurs, forts de leur augmentation de 15 euros (!), vont désormais devoir s'investir dans la formation... Le nouveau Cahier des charges de la formation initiale, complété par le travail de la Commission Pietryk, donne (merci !) aux directeurs le moyen de s'acquitter de leur immense dette.

Dans ce document, les objectifs à atteindre pour le PE2 sont nombreux et précis. L'accent est mis sur les stages : il devra « exercer sa responsabilité dans une école », « devenir

un fonctionnaire du service public ». Cela demandera « l'implication de tous les acteurs » et le premier cité parmi eux est... le directeur ! Le formateur vient en 4^{ème} position, après le maître d'accueil ! Une dangereuse remise en cause des formateurs de terrain. Les écoles d'application voient elles aussi leur rôle fortement remis en cause puisque des « projets de partenariats construits en amont de la formation entre les établissements d'accueil et l'IUFM » pourront être passés « pour définir les

modalités de l'accueil des stagiaires et pouvant donner lieu à des conventions ». Pour le stage en responsabilité du PE2, un « choix opéré par le directeur d'école des classes, niveaux, cycles d'enseignement, disciplines et organisation de l'emploi du temps [...] la programmation d'activités effectuées par les stagiaires... », est censé favoriser l'entrée dans le métier. Le SNUipp maintient la consigne de grève administrative.

